

Le Monde – 15 juin 2010

En France, les déchets électroniques des entreprises seront recyclés

Une filière de collecte et de recyclage vient d'être lancée. Le secteur du bâtiment est le premier visé

Depuis 2006, les particuliers français ont leur filière de recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : grâce à la « reprise un pour un », chaque ménage peut déposer son appareil hors d'usage contre l'achat d'un neuf chez le même distributeur.

Le 1^{er} juillet, ce sera au tour des entreprises de bénéficier d'une telle filière, qui devrait permettre de collecter et de recycler près de 70 000 tonnes de DEEE professionnels.

Mis en place par l'éco-organisme **Recylum**, ce dispositif intéresse en premier lieu les entreprises du bâtiment, mais aussi les industries et les collectivités territoriales, qui détiennent du matériel d'éclairage et de contrôle (alarmes incendie, caméras de surveillance...) hors

d'usage. A terme, plus de 300 déchetteries professionnelles collecteront gratuitement ces déchets qui seront ensuite acheminés dans des centres de traitement où ils suivent le même circuit que les DEEE ménagers : démantèlement, dépollution, puis recyclage dans la fabrication de nouveaux équipements électroniques.

Pour le directeur de Recylum, Hervé Grimaud, ce n'est pas le recyclage mais la collecte de ces déchets qui posait problème jusqu'à présent. « L'immense majorité des DEEE professionnels sont mélangés aux gravats ou aux emballages, et enfouis dans le sol, faute d'être isolés en vue de leur traitement », affirme-t-il.

Chargées du financement de la filière, les 120 entreprises partenaires, comme Schneider, General Elec-

tric ou Siemens, paieront près de 100 euros la tonne de déchets, au prorata des équipements mis sur le marché. C'est le principe de responsabilité élargie du producteur, initié par la directive européenne de 2003, qui leur impose de prendre en charge la fin de vie de leurs appareils. Un principe qui concerne déjà de nombreux produits tels que les emballages, les textiles et les pneus.

Enjeu

Au-delà de la pression réglementaire, les entreprises qui s'engagent dans le recyclage des DEEE professionnels s'inquiètent de la raréfaction des matières premières qui entrent dans la composition de ces appareils : des métaux rares, du cuivre, du fer... « Aujourd'hui, pour produire la même quantité de minerais de fer, il faut extraire deux fois plus

de terre qu'il y a vingt ans », remarque le directeur de Recylum. Les appareils pouvant être recyclés à 85 % de leur poids environ, l'enjeu est important. Enfin, les producteurs se soucient de la pollution que peuvent entraîner ces équipements, qui contiennent parfois des substances dangereuses et sont, pour certains, exportés illégalement vers les décharges à ciel ouvert d'Asie et d'Afrique.

En 2007, moins de 8 % des DEEE des entreprises ont fait l'objet d'une collecte sélective. Un résultat largement inférieur à celui des DEEE ménagers, qui forment la grande majorité des quelque 2 millions de tonnes de déchets électroniques produits chaque année en France, selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie (Ademe).

Dominique Mignon, directrice de développement à Eco-Systemes (le principal des quatre éco-organismes de gestion des DEEE), impute ce retard aux dates fixées par le législateur. « Les producteurs doivent prendre en charge uniquement les DEEE professionnels vendus à partir du 13 août 2005. Or, aujourd'hui, ces appareils commencent à peine à arriver en fin de vie. Beaucoup d'entreprises ont donc attendu ce moment pour se préparer réellement à les traiter. »

Le travail est donc amorcé mais le défi est de taille. La directive européenne sur les DEEE, en cours de révision, devrait porter les nouveaux objectifs de collecte à 65 % des équipements mis sur le marché au cours des deux années précédentes. ■

Angela Bolis

